



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2182>

Intervention d'Olivier Sillam (Nice) sur l'inspection.

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Grenoble 2016 - Interventions des militant•e•s de l'ÉE
à la tribune du congrès - Thème 2 : interventions des militant•e•s de l'ÉE -



Date de mise en ligne : vendredi 1er avril 2016

Description :

Cette intervention venait soutenir l'amendement suivant Â« Les collègues doivent pouvoir être accompagnés par un représentant syndical à tous les stades de l'inspection, non seulement pendant l'entretien, mais aussi pendant la séance et lors de la prise de connaissance du rapport, s'ils le désirent. Â» dans le thème 2 sur la partie évaluation.

L'École Émancipée

Camarades, aujourd'hui encore, la rémunération des enseignant-es est basée sur une double évaluation plus qu'arbitraire (même si deux évaluateur-trices valent mieux qu'un-e seul-e). D'abord le chef d'établissement dont je rappelle que l'École Émancipée demande la suppression dans un système qui deviendrait autogestionnaire.

Ensuite, se pose la question de l'inspection pour 60 % de la note. Cela amène les inspections à être des jeux de rôle extrêmement infantilisants pour les enseignant-es où de nombreux-ses collègues essaient d'introduire des éléments qui seraient censés plaire à l'inspecteur-trice. **Par ailleurs, les corps d'inspection qui viennent nous raconter comment on devrait faire cours, sont eux-mêmes déchargés de cours, parfois même depuis de nombreuses années ! N'y a-t-il pas là une aberration ?** Comment promouvoir et évaluer des pratiques pédagogiques si on ne les pratique pas, voire si on ne les a jamais pratiquées ? Pour nous, il ne devrait pas y avoir de corps d'inspection mais des collègues qui ont leurs propres classes et qui seraient chargé-es pour une période limitée d'aller visiter d'autres collègues mais dans la perspective d'un échange pédagogique, déconnecté de l'évaluation et donc de la rémunération. Évidemment, ce rôle pourrait tourner parmi les collègues. Vous l'aurez compris, nous faisons là encore appel à l'intelligence des collègues. Toutefois, dans l'immédiat, **nous trouvons l'amendement de Créteil parfaitement justifié aussi parce qu'il donne un rôle à l'organisation syndicale qui pourrait accompagner les collègues lors de ces inspections/évaluations ce qui selon nous est une garantie contre des inspections/sanctions. Nous appelons donc à voter cet amendement.**